



## 125<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire Berne, 16-19 octobre 2011

Le Bundeshaus, siège du Parlement fédéral suisse, hôte de la 125<sup>e</sup> Assemblée



## Sommaire

Composition de la délégation belge	3
Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge	4
1. Débat d'urgence sur la famine en Somalie	4
2. Premiers débats sur les thèmes de la prochaine assemblée	4
3. Commission des affaires des Nations Unies	6
4. Conseil directeur	9
• Election du président de l'UIP	9
• Stratégie 2012-2017	9
• Programme de travail et budget 2012	10
• Nouvelles publications de l'UIP	12
5. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres	13
• Comité des droits de l'homme des parlementaires	13
• Comité Moyen-Orient	14
• Groupe consultatif sur le VIH/sida	15
6. Groupe des Douze Plus	16



## 125<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire Berne, 16-19 octobre 2011

### [Ordre du jour, programme et principaux documents de la session<sup>1</sup>](#)

Des délégations de 127 des 159 parlements nationaux membres de l'UIP ont participé à la session. Huit assemblées parlementaires internationales ayant le statut de membre associé de l'UIP (dont le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) ainsi que 37 organisations ayant le statut d'observateur étaient également représentés. Les délégations parlementaires comptaient 29,6 % de femmes.



La présidente de la Suisse, Micheline Calmy-Rey (*photo ci-contre*), a inauguré la session.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon (*photo ci-dessus*), a également assisté à la cérémonie inaugurale.

Le président du Conseil national suisse, Jean-René Germanier, a présidé les travaux de l'Assemblée.

### Composition de la délégation belge

- **François-Xavier de Donnea**, membre de la Chambre des représentants, vice-président du Groupe belge de l'UIP, membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, président de la délégation
- **Philippe Mahoux**, sénateur, président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP
- **Marleen Temmerman**, sénatrice, présidente du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida
- **Vanessa Matz**, sénatrice
- **Miranda Van Eetvelde**, membre de la Chambre des représentants.

<sup>1</sup> Le site web et tous les documents de l'UIP sont disponibles en anglais et en français.



## Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge

[Un aperçu complet des résultats de la session](#) est disponible sur le site web de l'UIP.

### 1. Débat d'urgence sur la famine en Somalie

Il y avait trois propositions de point d'urgence. Deux propositions, présentées par la Namibie et l'Iran, portaient sur la situation en Somalie.

La troisième, présentée par la Palestine, était intitulée « Réaliser le droit du peuple palestinien à l'autodétermination » et visait essentiellement à obtenir le soutien de l'UIP pour la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU. Signalons que l'UIP a admis la Palestine comme membre à part entière en octobre 2008, en dépit du fait qu'il ne s'agit pas encore d'un état souverain reconnu par l'ONU.



L'Iran et la Palestine ayant retiré leurs propositions, l'Assemblée a décidé par consensus de consacrer le débat d'urgence au thème proposé par la Namibie : « La famine tragique qui frappe la population en Somalie et l'aide humanitaire des Membres de l'UIP ».

Dans la [résolution](#) qu'elle a adoptée à l'unanimité, l'Assemblée ne demande pas seulement à la communauté internationale, et notamment aux pays membres de l'UIP, d'apporter toute l'aide humanitaire nécessaire au peuple somalien, elle appelle également à l'instauration de l'état de droit et au renforcement des institutions démocratiques en Somalie, ainsi qu'à la reconstruction des moyens d'existence des femmes somaliennes. Enfin, elle engage les autorités en Somalie et dans les pays voisins à assurer la sécurité du personnel des organisations humanitaires travaillant dans la région.

### 2. Premiers débats sur les thèmes de la prochaine assemblée

Lors de ces débats, les rapporteurs présentent une première version de leur rapport pour la prochaine assemblée. Des experts externes sont également auditionnés.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (*Commission I: Paix et sécurité internationale*)
- Redistribuer non seulement les richesses mais aussi le pouvoir : qui fixe les agendas internationaux ? (*Commission II: Développement durable, financement et commerce*)
- L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants (*Commission III: Démocratie et droits de l'homme*).

**Mme Van Eetvelde** a commenté les rapports sur les thèmes à l'ordre du jour des commissions I et III.



Dans son intervention sur les enseignements à tirer du « printemps arabe » en matière de promotion de la bonne gouvernance, elle a constaté que les deux corapporteurs avaient présenté des rapports séparés mais que leurs analyses étaient essentiellement identiques. Elle leur a donc conseillé de présenter un rapport unique en vue de la prochaine assemblée.

Quant au fond, elle a suggéré aux rapporteurs de développer plus avant les trois éléments suivants :

- le rôle que les femmes ont joué dans les événements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et surtout le rôle qu'elles ont à jouer dans la transition vers un système politique plus démocratique dans ces pays ;
- le lien entre la bonne gouvernance et la sécurité extérieure ou internationale, que les rapporteurs n'abordent guère et qui est plus complexe que celui entre la bonne gouvernance et la sécurité ou la prévention des conflits au sein des sociétés ;
- le fait que la démocratie, c'est plus que des élections libres et régulières et la loi de la majorité : ces deux éléments ne garantissent la démocratie que si des conditions plus fondamentales sont remplies, notamment en matière de garantie des droits de l'homme. Les affrontements récents entre la majorité musulmane et la minorité copte en Egypte nous le rappellent une fois de plus : la majorité n'a pas le droit de toucher à des droits fondamentaux tels que la liberté d'opinion et d'expression (dont la liberté de religion fait partie) car le respect de ces droits est nécessaire pour garantir la continuité de la démocratie.

Dans son intervention sur l'accès à la santé pour les femmes et les enfants (réalisation des objectifs du millénaire en matière de développement numéros 4 et 5), Mme Van Eetvelde a souligné la qualité du rapport présenté par les trois corapporteurs : tout en abordant tous les aspects essentiels de la question, il est clair et concis. L'oratrice s'est également associée aux recommandations des rapporteurs, notamment en ce qui concerne le rôle des parlementaires, à la fois ceux des pays bailleurs de fonds et ceux des pays en développement.

Elle a dit apprécier surtout l'approche pragmatique des rapporteurs, par exemple leur insistance sur la nécessité d'une approche différenciée au sein de chaque pays, visant à diriger les ressources prioritairement vers les groupes de femmes et d'enfants pour lesquels le décalage par rapport aux cibles en matière de réduction de la mortalité est le plus important.

D'un point de vue conceptuel, les objectifs du millénaire 4 et 5 ne sont pas compliqués : ils sont précis, les résultats attendus sont hautement mesurables et, à l'exception du débat idéologique sur le rôle du planning familial et notamment de l'utilisation de contraceptifs, il y a un large consensus sur les moyens à mettre en œuvre.

De même, la reconnaissance de l'accès des femmes et des enfants à la santé comme un droit, pour importante qu'elle soit, est un combat gagné, à en juger par le nombre de pays qui ont ratifié les conventions des Nations Unies sur les droits des femmes et des enfants. Le défi consiste à réaliser ce beau principe sur le terrain. L'oratrice a dès lors appelé la commission III à axer ses recommandations sur des actions concrètes.

### 3. Commission des affaires des Nations Unies

La commission des affaires des Nations Unies fut créée en 2007. Elle a une triple mission :

- permettre une interaction régulière entre parlementaires et hauts fonctionnaires des Nations Unies sur les grandes questions d'intérêt mondial ;
- permettre la mise au point d'une contribution parlementaire aux processus des Nations Unies ;
- permettre aux parlementaires de faire le point sur l'état de réalisation des engagements internationaux pris au niveau mondial.

A Berne, la commission a tenu six séances, consacrées aux questions suivantes.

#### 1) Alliance des civilisations



La commission a eu un échange de vues avec le Haut Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, Jorge Sampaio.

Fondée en 2005 à l'initiative de l'Espagne et de la Turquie, l'Alliance des civilisations a pour objet de promouvoir le dialogue et la coopération interculturels et de faire ainsi barrage aux clivages et à l'extrémisme. L'UIP fait partie du Groupe d'amitié qui soutient l'Alliance des civilisations et elle cherche à donner une dimension parlementaire à ses activités, entre autres à l'occasion des Forums annuels de l'Alliance, dont le prochain aura lieu à Doha (Qatar) du 11 au 13 décembre 2011.

Dans son intervention devant la commission, M. Sampaio a surtout souligné le rôle que les parlementaires ont à jouer pour apporter une réponse aux préoccupations des citoyens en matière de culture, d'identité et de migrations. Ces préoccupations constituent un défi pour les valeurs essentielles de la démocratie un peu partout dans le monde.

## 2) Armes nucléaires : vers l'option zéro



Cette table ronde était organisée dans le prolongement de la [résolution](#) sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires adoptée par l'UIP en 2009. Elle visait à faire le point sur l'état actuel des discussions en la matière.

La commission a recommandé que l'UIP prépare un outil d'information pour les parlementaires sur cette question, reprenant des exemples de lois et d'autres mesures concrètes que les parlements peuvent prendre pour contribuer au désarmement nucléaire.

Signalons que le réseau de Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires

(PNND) a tenu sa réunion annuelle à la veille de l'Assemblée de l'UIP, profitant ainsi de la présence à Berne d'un grand nombre de parlementaires venus du monde entier.

## 3) Mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés (PMA).

La 4<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV) a eu lieu à Istanbul en mai 2011. Elle a adopté un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les dix années à venir. Le programme reconnaît explicitement que les parlements ont un rôle important à jouer dans sa mise en œuvre.

La commission a auditionné M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint à l'ONU et Haut Représentant pour les PMA. L'UIP a entamé un projet de coopération avec le Bureau du Haut Représentant en vue de renforcer la capacité des parlements des PMA à contrôler la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul au niveau national. Une première note d'orientation sur les mécanismes à mettre en place pour intégrer le Programme d'action dans les travaux du parlement a été présentée à Berne.

**M. de Donnea** est intervenu dans le débat sur cette question. Il s'est félicité du fait que le Programme d'action d'Istanbul reconnaît le rôle des parlements.

Par contre, le Programme d'action ne met pas assez en lumière la nécessité de développer la coopération transfrontalière régionale et sous-régionale pour résoudre les problèmes des PMA. Par exemple, il y a beaucoup à faire en matière de décloisonnement des marchés et de gestion commune de certaines ressources comme les bassins hydrographiques.

Les assemblées interparlementaires régionales peuvent contribuer à mettre ces questions à l'ordre du jour politique. L'orateur a donc recommandé à l'UIP de travailler aussi avec ces assemblées et pas seulement avec les parlements nationaux. Cette suggestion a été saluée par la commission.





#### 4) Coopération entre les Nations Unies, les parlements et l'UIP

- La commission a débattu des conclusions du [rapport](#) sur une mission de l'UIP au Ghana et en Sierra Leone, qui visait à évaluer la mise en œuvre de la réforme « Unis dans l'action » des Nations Unies. Le but de cette réforme est d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités d'assistance des diverses organisations des Nations Unies dans un pays donné.

La mission de l'UIP, qui faisait suite à d'autres missions similaires en Tanzanie (2008) et au Viet Nam (2009), voulait surtout vérifier comment les équipes des Nations Unies travaillent avec les parlements des pays en question et, de manière plus générale, dans quelle mesure ces parlements participent à la définition de la stratégie de développement de leur pays et assurent le contrôle de sa mise en œuvre.

La commission demande que les différentes organisations des Nations Unies donnent à ce propos des directives plus claires à leurs équipes dans les pays.

- La commission a également été informée des préparatifs en vue du prochain débat à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. Ce débat est prévu au printemps 2012.

#### 5) L'économie verte : une avancée pour le développement durable ?

La commission a organisé cette table ronde en prévision du sommet Rio+20. Cette conférence des Nations Unies, prévue pour juin 2012, devra évaluer la réalisation des engagements pris lors du Sommet de la Terre, qui eut lieu à Rio de Janeiro en 1992. L'un des thèmes principaux de Rio+20 sera précisément l'économie verte dans le contexte du développement durable.

#### 6) Prochaine session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban (Afrique du Sud) en décembre 2011

La commission a été informée des préparatifs de cette conférence, en marge de laquelle l'UIP organisera une réunion des parlementaires présents. Elle a pris connaissance du [projet de déclaration](#) qui sera discuté lors de cette réunion et qui constituera la contribution parlementaire à la conférence des Nations Unies.

Le rapport de la Commission des affaires des Nations Unies est disponible dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 24-27.



#### 4. Conseil directeur

Alors que l'Assemblée adopte les positions politiques de l'UIP, le Conseil est l'organe qui détermine et contrôle les activités et le fonctionnement de l'organisation. Chaque parlement membre y dispose de 3 voix (2, si la délégation compte uniquement des hommes ou des femmes). Les décisions du Conseil sont préparées au sein du Comité exécutif de l'UIP.

- **Election du Président de l'UIP**

M. Abdelwahad RADI, Président de la Chambre des représentants du Maroc, a été élu président de l'Union interparlementaire pour un mandat de trois ans.

Sa concurrente était Mme Nurhayati ALI ASSEGAF (Indonésie), Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP. M. Radi a été élu par 137 voix contre 130 pour Mme Ali Assegaf. Il succède à Theo Ben-Gurirab (Namibie).



*M. Mahoux et Mme Van Eetvelde votant pour la présidence de l'UIP*

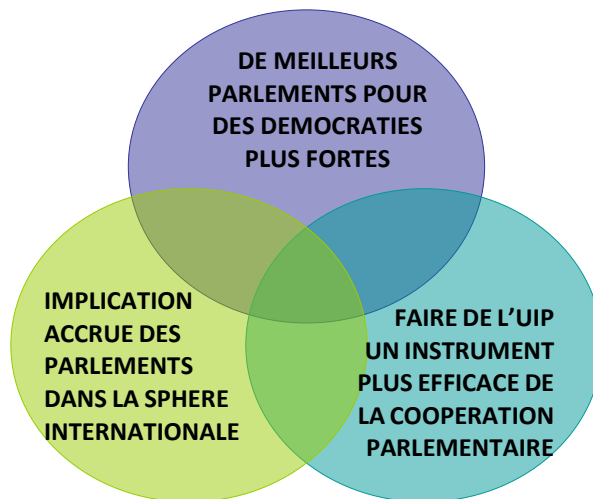
- **Stratégie 2012-2017**

Pour la première fois, l'UIP a adopté un plan stratégique pour orienter son développement et ses activités pendant les cinq années à venir. La stratégie est le fruit d'une réflexion entamée il y a presque deux ans sur le rôle et l'ambition de l'UIP ainsi que sur les objectifs qu'elle devrait se fixer.

Un premier projet de texte fut distribué lors de l'assemblée d'octobre 2010. Le Comité exécutif l'a remanié à plusieurs reprises sur la base des observations et amendements proposés par les membres de l'organisation. Le groupe des Douze Plus a été particulièrement actif dans ce débat (voir p. 17 ci-dessous). Le projet final a été adopté par consensus.

La stratégie, intitulée "De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes", vise à recentrer l'UIP en axant ses activités sur les parlements et les parlementaires et sur leur contribution à la démocratie, tant au niveau national qu'international. Cette ambition se traduit par trois orientations stratégiques ou grandes axes de travail: démocratie et parlements, implication accrue des parlements dans la sphère internationale et renforcement de l'UIP comme instrument de coopération entre les parlements au niveau mondial. Chaque axe stratégique s'articule autour de trois objectifs, eux-mêmes subdivisés en plusieurs sous-objectifs.

La stratégie est disponible dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 33-45.



Il appartiendra au Conseil de décider chaque année, lors du débat sur le programme de travail et le budget, de la priorité à donner et des ressources à consacrer aux différents objectifs et sous-objectifs de la stratégie.

- **Programme de travail et budget 2012**

Le Conseil a approuvé le programme de travail et le budget pour 2012 recommandés par le Comité exécutif.

Le **budget** pour 2012 s'élève à 13,7 millions de francs suisses (environ 11 millions d'euros), dont environ 1,2 millions de francs suisses devraient provenir de contributions volontaires de bailleurs de fonds externes, l'UIP couvrant le reste par ses propres moyens, c'est-à-dire principalement les cotisations des parlements membres (11,3 millions de francs suisses) et la contribution du personnel (taxation interne : 1,1 millions de francs suisses).

Le budget approuvé est en forte décroissance par rapport à 2011. Lors de l'assemblée précédente à Panama (avril 2011), certains pays membres, notamment du groupe des Douze Plus, avaient exigé une réduction significative du budget et notamment des contributions des membres. Une réduction de 5 à 10 % avait été avancée. Répondant à ces préoccupations, le Secrétaire général de l'UIP a présenté un projet de budget ordinaire (sans les contributions volontaires) prévoyant une réduction globale de 7 % et une réduction des contributions des parlements membres de 5,3 %.

Sous la pression du groupe des Douze Plus, le Comité exécutif est allé plus loin et a proposé de réduire le budget ordinaire de 10 % -- ce qui permettait de réduire les contributions des parlements membres de 8,7 % -- sans pour autant toucher au programme de travail présenté par le Secrétaire général. Pour équilibrer le budget, on utilisera l'excédent auquel on s'attend pour 2011 et qui correspond à peu près à l'économie supplémentaire à réaliser (409.000 francs suisses).

Toutefois, comme cet excédent est dû à des circonstances ponctuelles (cours favorable du franc suisse et baisse de la masse salariale suite à des mouvements de personnel au niveau du secrétariat), il est entendu qu'à partir de 2013, des mesures structurelles (suppression de certaines activités) seront nécessaires pour maintenir le budget au niveau de 2012, et a fortiori si on décidait de le réduire davantage.

En même temps que le budget, le Conseil a approuvé un **nouveau barème des contributions**. Ce barème détermine la quote-part de chaque parlement membre dans le volume total des contributions. Le barème de l'UIP est basé sur celui de l'ONU, avec les modifications nécessaires pour tenir compte du fait que l'UIP a moins de membres et emploie d'autres quotes-parts minimale et maximale.<sup>2</sup>

Le barème de l'ONU est revu périodiquement (en principe, tous les trois ans) pour tenir compte de la situation économique des états membres et de leur capacité de payer. A Berne, le Conseil a décidé de mettre à jour le barème de l'UIP, qui était toujours basé sur le barème de l'ONU pour 2007-2009, en l'alignant sur les chiffres de l'ONU pour 2010-2012. A l'avenir, le barème de l'UIP sera adapté automatiquement à celui de l'ONU, afin d'éviter des glissements trop brusques.

Le nouveau barème n'a pu être adopté que grâce à la réduction significative du budget. Certains membres, qui voyaient leur quote-part augmenter selon le nouveau barème, refusaient en effet de payer une contribution plus élevée et n'ont voulu accepter le nouveau barème que dans la mesure où l'augmentation de leur quote-part était compensée par une diminution du montant à répartir.

Pour la Belgique, les décisions du Conseil se traduisent par une réduction de la quote-part de 1,493 % en 2011 à 1,390 % en 2012 et par une réduction de la contribution de 180.400 francs suisses en 2011 à 151.600 francs suisses en 2012 (moins 16 %).

A force de parler des contributions, le Conseil n'a guère discuté du contenu du budget, c'est-à-dire de l'**allocation des ressources** aux différentes activités prévues dans le programme de travail.

Le budget 2012 est déjà présenté sur la base des objectifs et des sous-objectifs de la stratégie quinquennale de l'UIP. S'agissant des priorités, on peut constater que le seul secteur où l'UIP propose d'investir nettement plus qu'en 2011, est le développement de sa communication. Les baisses les plus notables concernent les activités en matière de développement et de consolidation de la paix. Les ressources allouées aux autres objectifs stratégiques (notamment la promotion de la démocratie, l'égalité des sexes, les droits de l'homme et les relations avec les Nations Unies) diminuent également mais les programmes existants sont pour l'essentiel maintenus. Certaines nouvelles missions sont abandonnées. Par exemple, l'UIP n'organisera pas d'activités parlementaires dans le cadre de Rio+20 (Conférence des Nations Unies sur le développement durable) et de CNUCED XIII (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).

Enfin, le Conseil a été informé du fait que le Comité exécutif a modifié son règlement afin de mettre en place un **sous-comité des finances**, composés de six membres du Comité exécutif, un par groupe géopolitique<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Ainsi, la quote-part maximale à l'UIP est celle du Japon (11,75 %), les Etats-Unis n'étant pas membre.

<sup>3</sup> Il y a six [groupes géopolitiques à l'UIP](#) : le groupe africain, le groupe des pays arabes, le groupe Asie-Pacifique, le groupe eurasiatique, le groupe latino-américain (GRULAC) et le groupe des Douze Plus, dont fait partie la Belgique.

La création de ce sous-comité répond à un souhait exprimé depuis des années par le groupe des Douze Plus, qui a d'ailleurs insisté pour qu'elle soit inscrite dans la nouvelle stratégie de l'UIP en tant que moyen de renforcer la gouvernance et le contrôle interne au sein de l'organisation. Le sous-comité devrait donner aux membres, et donc aux parlementaires, plus de contrôle sur la préparation et la mise en œuvre du budget et du programme de travail de l'UIP et devrait contrebalancer ainsi le rôle du Secrétaire général en la matière.

### • Nouvelles publications de l'UIP

Deux publications récentes de l'UIP ont été lancées au Conseil directeur à Berne.

- Guide pratique sur la participation des enfants aux travaux des parlements

Cet ouvrage, qui est le fruit d'une collaboration entre l'Union interparlementaire et l'UNICEF, traite des moyens dont disposent les parlementaires pour s'assurer que la voix des enfants, leurs préoccupations et leurs intérêts trouvent une expression au Parlement et y soient pris en compte. Il vise à informer les parlementaires sur une série de mécanismes concrets favorisant la participation des enfants aux travaux du Parlement (parlements des enfants, sites internet parlementaires à l'intention des enfants, médiateurs des enfants, consultation d'enfants dans le cadre du processus législatif, etc.).

- Rapport sur les parlements sensibles au genre

Ce rapport présente les conclusions d'une enquête mondiale menée par l'UIP en 2009-2010. Un parlement sensible au genre est un parlement qui répond aux besoins et aux intérêts des femmes comme des hommes dans ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action.

Six facteurs déterminent la réceptivité d'un parlement aux questions de genres :

- (i) le nombre de femmes au parlement et les postes qu'elles y occupent
- (ii) la qualité du cadre juridique et des politiques visant à réaliser l'égalité des sexes dans la société
- (iii) l'intégration des questions de genre dans l'ensemble du travail du parlement (*gender mainstreaming*)
- (iv) une culture et une infrastructure parlementaires non-sexiste, y compris au niveau de l'organisation des services
- (v) un partage des responsabilités en matière d'égalité des sexes entre hommes et femmes (il ne faut pas que seules les femmes parlementaires s'investissent dans les questions de parité)
- (vi) des partis politiques qui donnent des chances égales à leurs membres des deux sexes.

Cinq rapports régionaux et 15 études de cas nationaux, dont une sur le *gender mainstreaming* au parlement fédéral belge, complètent le rapport général.

Ces publications sont disponibles sur le [site internet de l'UIP](#) (sections « Guides pratiques » et « Rapports et études ») et auprès du secrétariat du Groupe belge (voir la page « Contacts » sur ce site).



## 5. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres

### • Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#) examine des cas concrets de violation des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires. Le comité existe depuis 1976 et fait autorité dans le monde entier comme mécanisme spécialement conçu pour défendre les parlementaires dans l'exercice de leur fonction. Le comité se réunit à huis clos et établit pour chaque cas examiné un rapport assorti de recommandations. Lorsque des démarches discrètes auprès des autorités du pays concerné ne donnent aucun résultat, le rapport est rendu public.

Le comité est composé de 5 membres élus pour un mandat de cinq ans et autant de suppléants. Il se réunit parallèlement à chaque assemblée de l'UIP et tient deux réunions supplémentaires par an à Genève, en janvier et juillet. Il entreprend également des missions sur le terrain pour essayer de régler certains cas.

En juillet 2011, **M. Mahoux** a été élu président du comité, dont il est membre titulaire depuis avril 2007.

A Berne, le comité a examiné la situation de 392 parlementaires de 39 pays. Depuis le début de la présidence de M. Mahoux, le comité a été saisi de 12 nouveaux cas et a tenu 19 auditions avec des délégations officielles et des témoins.

M. Mahoux a présenté au Conseil les cas de 328 parlementaires, issus de 22 pays, que le comité avait décidé de rendre publics (Bangladesh, Belarus, Burundi, Cambodge, Colombie, Equateur, Erythrée, Iraq, Islande, Liban, Madagascar, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Palestine/Israël, Philippines, Russie, Rwanda, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie et Zimbabwe).

Le cas de Mme Birgitta Jónsdóttir d'Islande a été présenté pour la première fois. C'est un cas spécial car il ne met pas en cause les autorités islandaises mais celles d'un autre pays, les Etats-Unis, et il est lié à l'utilisation par cette parlementaire des nouveaux moyens de communication. Mme Jónsdóttir fait l'objet d'une procédure devant la justice des Etats-Unis en tant que coproductrice d'une vidéo qui a été diffusée par Wikileaks et qui montrait des soldats américains abattant des civils depuis un hélicoptère à Bagdad. Dans le cadre de cette procédure, le tribunal a enjoint Twitter à remettre des informations sur le compte Twitter de Mme Jónsdóttir. C'est à cette injonction que le comité de l'UIP s'est opposé, pour le motif qu'elle constitue une atteinte à la liberté d'expression et au droit à la vie privée et qu'elle rend inopérante l'immunité parlementaire dont Mme Jónsdóttir bénéficie pour ses activités politiques en vertu de la constitution islandaise.

Le cas de 180 parlementaires thaïlandais déchus de leur mandat parlementaire et privés de leurs droits politiques en décembre 2008 sur la base d'une décision de punition collective du Tribunal constitutionnel, a été clos. Comme les élections auxquelles ils étaient empêchés de participer, ont entre-temps eu lieu, ces anciens parlementaires n'ont plus de recours utile. Le comité continue toutefois à demander la révocation des dispositions légales sur la base desquelles ces personnes ont perdu leur mandat.



*M. Mahoux écoutant Mme Al-Dainy et les observations de la délégation de l'Iraq pendant la présentation du cas de M. Al-Dainy au Conseil directeur*

Lors de la présentation du cas de M. Al-Dainy (Iraq), son épouse a pu s'adresser au Conseil. M. Al-Dainy a été condamné à mort sur la base d'accusations (organisation d'un attentat-suicide) que le comité de l'UIP considère comme totalement fabriquées.

L'UIP demande d'invalider le procès de l'intéressé et de casser le jugement rendu contre lui.

[Rapport intégral de M. Mahoux au Conseil directeur](#)

[Liste des résolutions adoptées](#)

### • Comité Moyen-Orient

**M. de Donnea** a participé aux travaux du [Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#), dont il est membre effectif depuis octobre 2008 (il en était déjà membre suppléant depuis octobre 2007). Le mandat est de quatre ans.

Le comité fut créé en 1987 afin de suivre le processus de paix au Moyen-Orient, faire rapport à l'UIP sur cette question et, dans la mesure du possible, jouer un rôle d'intermédiaire entre les parties au conflit au niveau parlementaire.

M. de Donnea a soulevé la question du rôle du comité au sujet de la proposition de point d'urgence faite par la délégation palestinienne concernant la reconnaissance de l'Etat de Palestine (voir p. 4 ci-dessus). Il a suggéré que, si l'Assemblée ne votait pas pour cette proposition, le comité du Moyen-Orient pourrait éventuellement se charger de préparer une courte déclaration à présenter au Conseil.

Cette déclaration devrait être plus équilibrée que le texte présenté par la délégation palestinienne. Elle devrait notamment appeler toutes les composantes de l'Autorité palestinienne à reconnaître l'Etat d'Israël et l'Etat d'Israël à reconnaître l'Etat palestinien dans les frontières de 1967, moyennant des échanges mutuels de territoires afin d'établir des frontières sécurisées et reconnues par les deux Etats.

Après le retrait de la proposition de point d'urgence de la Palestine, le comité a toutefois décidé de ne pas présenter de déclaration sur cette question délicate.

Conformément à la décision prise lors de sa réunion précédente en avril 2011, le comité a entendu les délégations d'Israël et de Palestine pour un échange de vues sur le plan de paix arabe. Les délégations des pays voisins et de l'Arabie saoudite étaient également invitées à participer à cette discussion mais seule la délégation de la Jordanie était présente.

C'était la première fois depuis des années que le comité réussissait à réunir directement des parlementaires israéliens et palestiniens. Lors des réunions précédentes, il était obligé de les auditionner séparément. L'entretien s'est déroulé dans un esprit constructif, à tel point qu'il a été décidé de poursuivre et d'approfondir ce dialogue direct au niveau parlementaire lors d'une réunion au siège de l'UIP à Genève. Cette réunion aura lieu les 23 et 24 janvier 2012.

Enfin, le comité a décidé d'entreprendre prochainement une mission dans la région.

### • Groupe consultatif sur le VIH/sida

Le [groupe consultatif sur le VIH/sida](#) a été créé en 2006, afin de promouvoir et de guider les activités de l'UIP en tant que leader mondial du travail parlementaire sur le VIH/sida. Ces activités visent à associer les parlements à la lutte contre le sida, en les aidant à mettre en place un cadre législatif approprié et à veiller au développement et au financement de politiques efficaces dans le domaine du VIH/sida, notamment en vue d'assurer l'accès à la prévention et au traitement.

Le groupe est composé de douze membres désignés par le président de l'UIP en raison de leurs compétences particulières dans le domaine en question. Des représentants des principaux partenaires externes du groupe (ONUSIDA, PNUD et Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) participent également aux réunions.

**Mme Temmerman** est membre du groupe depuis mai 2008. Elle en a été élue présidente en juin 2011. Le 18 juillet 2011, elle a effectué une visite de travail à Genève pour se concerter avec le secrétariat de l'UIP ainsi que des responsables d'ONUSIDA et du Fonds mondial.



A Berne, le groupe a fixé trois grands axes pour son travail de l'année à venir :

- œuvrer à l'élimination de législations discriminatoires ou criminalisant les personnes atteintes de VIH/sida (de telles lois existent encore dans les deux tiers des pays);
- élaborer des supports didactiques à l'intention des parlementaires afin de renforcer leurs capacités dans le domaine du VIH/sida ;
- promouvoir le leadership parlementaire sur le VIH/sida, entre autres en s'efforçant d'associer les parlements à la prochaine Conférence internationale sur le sida (Washington, juillet 2012).

Le groupe a identifié deux problèmes qui entravent son fonctionnement :

- le financement de ses activités : si l'action dans le domaine du VIH/sida a pu être retenue comme objectif dans la stratégie de l'UIP pour 2012-2017, le groupe est conscient du fait que les ressources disponibles risquent d'être insuffisantes. Il faudra donc redoubler d'efforts pour trouver des financements externes.
- l'influence de ses recommandations sur le terrain : le groupe est conscient du fait qu'il a besoin de parlementaires qui s'emploient spécialement à ce que les recommandations du groupe soient mises en œuvre à la base dans les pays les plus gravement touchés par le VIH/sida. A cette fin, il a désigné deux de ses membres comme points focaux pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

Mme Temmerman a fait une [présentation Powerpoint](#) sur les activités et les projets du groupe consultatif au Conseil directeur.

Le groupe a également proposé d'aborder la question du VIH/sida lors de la prochaine Assemblée de l'UIP (Kampala, 31 mars – 5 avril 2012). Une table ronde y sera organisée sur le thème « Mettre le droit au service de la lutte contre le sida pour qu'il n'y ait plus de contaminations, plus de discrimination et plus de décès liés au sida ».

## 6. Groupe des Douze Plus

Le [groupe des Douze Plus](#) est le plus grand des six groupes géopolitiques qui existent au sein de l'UIP (46 pays). Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que Israël, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le groupe est actuellement présidé par le sénateur Robert del Picchia (France).

Les délégués des parlements membres du groupe (en principe, deux par pays) se réunissent immédiatement avant et pendant les assemblées de l'UIP pour essayer d'harmoniser leurs positions.

**M. de Donnea** et **M. Mahoux** ont participé aux réunions du groupe à Berne.

M. Mahoux a fait une présentation sur les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Il a souligné que le comité n'abandonne aucun dossier tant qu'il reste de l'espoir. Certains cas sont à l'examen depuis de nombreuses années, voire plusieurs décennies. L'orateur a attiré l'attention sur quelques cas spécifiques (Israël/Palestine, Colombie, Myanmar, Islande) et a conclu en appelant ses collègues à soutenir le travail du comité par toutes démarches utiles qui pourraient aider à résoudre certains cas.



M. de Donnea est intervenu sur plusieurs questions.

➤ Point d'urgence

M. de Donnea a soutenu, comme la grande majorité du groupe des Douze Plus, la proposition de point d'urgence relative à la famine en Somalie. Il a toutefois recommandé de préparer des amendements pour le cas où la proposition de la Palestine serait retenue, car le projet de résolution présenté par cette délégation était trop unilatéral.

➤ Stratégie 2012-2017

Le groupe des Douze Plus a remercié M. de Donnea pour le travail effectué en tant que président et rapporteur du groupe de travail des Douze Plus sur la stratégie.

Ce groupe de travail fut créé en octobre 2010 et a examiné les versions successives du plan stratégique. M. de Donnea a présenté, au nom du groupe, trois rapports destinés au Comité exécutif de l'UIP (16 février, 9 avril, 24 juin 2011).<sup>4</sup>

La stratégie adoptée tient largement compte des propositions du groupe de travail des Douze Plus, sauf sur deux points : les objectifs retenus ne sont pas hiérarchisés et la stratégie n'est pas assortie d'un plan financier indiquant comment les ressources allouées à ces objectifs devront évoluer sur la période de cinq ans en fonction des priorités retenues.

En dépit de ces imperfections, M. de Donnea a recommandé au groupe des Douze Plus d'approuver la stratégie, sous réserve de mener le débat sur les priorités et la ventilation des ressources entre les objectifs lors de l'adoption du budget annuel de l'UIP. Le groupe s'est associé à ce point de vue.

➤ Budget 2013 et au-delà

Le groupe a entamé le débat sur les économies structurelles à réaliser dans le budget de l'UIP à partir de 2013 (voir p. 11 ci-dessus). Le président du sous-comité des finances du Comité exécutif de l'UIP, M. Ornfjäder (Suède), a évoqué la possibilité de supprimer une des deux assemblées annuelles mais cette idée a été très peu soutenue. D'autres ont parlé de diminuer le coût du secrétariat de l'UIP, de remplacer certaines réunions spécialisées par des téléconférences ou d'effectuer une réduction linéaire de tous les postes budgétaires.

M. de Donnea a estimé qu'il fallait plutôt aborder le problème sur la base de la stratégie que l'UIP venait d'adopter et se replier sur les objectifs essentiels de l'organisation qui, de l'avis des Douze Plus, sont liés au renforcement de la démocratie et des capacités des parlements.

Le président du groupe des Douze Plus a demandé que le groupe de travail dirigé par M. de Donnea étudie la question et propose des économies possibles. Il a invité toutes les délégations à faire parvenir leurs suggestions au rapporteur.

---

<sup>4</sup> Ces rapports sont disponibles auprès du secrétariat du Groupe belge de l'UIP (voir la page "Contacts" sur ce site).